



FLASH INFO

DECLARATION DES REVENUS 2023:

DATES A RETENIR : Délai de déclaration :



Le délai de souscription de la déclaration d'ensemble des revenus expire le 21 mai 2024 à minuit.

Si vous déclarez en ligne :

Trois dates limites sont fixées selon le département dans lequel se situe votre domicile au 1er janvier 2024:

- ▶▶▶ départements 01 à 19 et non-résidents : 23 mai 2024;
- ▶▶▶ départements 20 à 54: 30 mai 2024;
- ▶▶▶ départements 55 à 976: 6 juin 2024.

QUELQUES NOUVEAUTES :

Le crédit d'impôt pour les dépenses d'acquisition et de pose d'un système de charge pour véhicules électriques est prorogé jusqu'au 31 décembre 2025. Pour les dépenses payées à compter du 1.1.2024, le plafond du crédit d'impôt est porté de 300 € à 500 € par système de charge et le dispositif est recentré sur les seules bornes de recharges électriques pilotables. (LF 2023, art. 31 ; LF 2024 art. 18 ; CGI art. 200 quater C)

A partir du 1.9.2025, pour les couples mariés ou pacsés soumis à une imposition commune, le taux de prélèvement à la source (PAS) individualisé de chacun des conjoints sera appliqué d'office sauf option pour le maintien du taux de PAS du foyer fiscal. (LF 2024, art. 19 ; CGI art. 204 E et 204 M)

A compter du 1.1.2024, l'ouverture d'un plan d'épargne retraite (PER) individuel est uniquement possible pour les personnes de plus de 18 ans, les mineurs en sont donc exclus. Le plan d'épargne avenir climat (PEAC), ouvert aux personnes de moins de 21 ans, entrera en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 1.7.2024. (LF 2024, art. 3)

La brochure pratique est en ligne sous le lien suivant :

[Brochure Pratique 2024 \(impots.gouv.fr\)](https://impots.gouv.fr)



<https://www.cfecgcfp.org>



fonctions.publiques@cfecgcfp.org